

Contrat

Numéro de contrat :

entre les signataires

JEVILINE, Dr. Viktor Jenny, Seestrasse 162, 8806 Bäch
Registre du Commerce N° CH-130.1.008.592-0,
désigné par "JEVILINE" dans la suite de ce document

et

Société, désignée par "L'EXPLOITANT" dans la suite de ce document

Sise à NPA Ville

Tél. : E-mail :

représentée juridiquement par

1 Désignation du cinéma pour enfants

JEVILINE met à la disposition de L'EXPLOITANT, dans les conditions ci-dessous,
un cinéma pour enfants en plastique au design *Disney*, de type

- Poster Modèle mural Modèle debout

avec écran LCD et support de données *Disney* (carte Flash ou Stick USB). Ce système est appelé
DISNEY ENSEMBLE dans la suite de ce document. La livraison comprend deux sièges pour enfants.

2 Livraison

21 Le **DISNEY ENSEMBLE** susmentionné est livré à l'adresse suivante, qui est également son lieu d'installation permanent :

.....

22 La livraison a lieu après contre-signature de ce contrat. Tous les trois mois, L'EXPLOITANT reçoit de la part de JEVILINE un support de données comportant de nouvelles séquences de films *Disney*. L'EXPLOITANT installe lui même le nouveau support de données et renvoie le support remplacé à JEVILINE, dans l'enveloppe libellée prévue à cet effet.

3 Durée du contrat

31 Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du premier jour d'un mois, c'est-à-dire entre le et le

32 Un mois avant expiration du contrat, L'EXPLOITANT décide s'il veut reconduire le contrat dans de nouvelles conditions. Si le **DISNEY ENSEMBLE** n'est pas loué, l'appareil doit être renvoyé à JEVILINE au plus tard une semaine après la fin du contrat.

4 Prix

41 Par son paiement régulier, L'EXPLOITANT du **DISNEY ENSEMBLE** acquiert les prestations ci-dessous pendant la durée de validité du contrat :

- Utilisation du **DISNEY ENSEMBLE** sur le site susmentionné
- Réception de nouvelles séquences de films *Disney* enregistré sur support de données chaque trimestre.
- Tous les droits de projection et droits d'auteur pour le visionnage public des films du **DISNEY ENSEMBLE**
- Remplacement ou réparation du **DISNEY ENSEMBLE** en cas de panne, frais de transport inclus
- Reprise du **DISNEY ENSEMBLE** à la fin du contrat

42 Le prix des prestations ci-dessus, s'élève à (hors TVA)

CHF par jour respectivement CHF par mois

43 Les paiements s'effectuent, au choix de l'EXPLOITANT, au début de chaque mois ou de chaque trimestre.

5 Obligations

51 L'EXPLOITANT est tenu de visionner uniquement les support de données avec séquences de films *Disney* fournies par JEVILINE sur le **DISNEY ENSEMBLE**. Ces films ne doivent pas être modifiés, et rien ne doit leur être ajouté. Pour des raisons de droits d'auteur, leur utilisation hors du *Disney* ensemble est interdite. Aucun autre film que ceux mis à disposition par JEVILINE avec séquences de films *Disney* ne doit être visionné sur le *Disney* ensemble.

52 Il est interdit d'utiliser les images, marques déposées et logos *Disney* autrement que dans le cadre prévu dans ce contrat, sous forme de **DISNEY ENSEMBLE**.

53 Si le propriétaire des sites souhaite utiliser le **DISNEY ENSEMBLE** avec sa propre image, JEVILINE doit impérativement donner son accord écrit au préalable.

54 L'EXPLOITANT veille à une présentation agréable et propre du **DISNEY ENSEMBLE**.
Les dysfonctionnements techniques ou autres problèmes doivent être signalés par L'EXPLOITANT à JEVILINE aussi vite que possible pour qu'ils puissent être solutionnés.

55 L'EXPLOITANT, respectivement le propriétaire du lieu d'exploitation où le **DISNEY ENSEMBLE** est installé, autorise Jeviline ainsi que le représentant juridique des films *Disney* de visiter les locaux d'exploitation pour pouvoir constater qu'ils sont conformes aux dispositions du contrat.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès avec cet élégant **DISNEY ENSEMBLE.**

Les signataires approuvent ces conditions Mit :

JEVILINE L'EXPLOITANT

Lieu et date : Lieu et date :

Représentant :

Ce contrat est établi en quatre exemplaires (L'EXPLOITANT, JEVILINE, le représentant, *Disney*)